

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Affiché le **12 MAI 2023**
ID : 035-213502362-20230511-SG2023_185-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON



Séance du 11 mai 2023 - Délibération n° 2023-045

ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES ET
PRIVÉES

CLASSES DE DÉCOUVERTE ET AUTRES ACTIVITÉS SCOLAIRES

PARTICIPATION DE LA VILLE

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 4 mai, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27
Vote	
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Delphine Penot.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.

- Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Valentin Perré.

Madame Martine Évain.

Secrétaire de séance : Madame Géraldine Denigot.

Rapport d'Anne-Cécile Hurtel.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Affaires Scolaires, Enfance-Jeunesse, Vie Étudiante du 12 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Affiché le **12 MAI 2023**
ID : 035-213502362-20230511-SG2023_185-DE

À L'UNANIMITÉ

FIXE pour l'année 2023 les participations de la Ville dans le cadre des sorties organisées par les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées de Redon, en fonction des projets et par élève redonnais à :

- ⇒ 3,80 euros par jour pour les classes de mer, de nature, de montagne et autres activités scolaires,
- ⇒ 5,35 euros par jour pour les classes de neige.

PRÉCISE qu'il sera donné priorité aux classes de découverte sur les autres activités scolaires, jusqu'à hauteur des crédits votés.

PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'exécution de cette décision sont inscrits au Budget Primitif Ville de l'exercice 2023.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,
Géraldine Denigot
5^{ème} Maire-Adjointe

Mis en ligne le **16 MAI 2023**